

COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES relatif au Préavis Municipal N° 01 /2024 - 2025, concernant la révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie afin d'examiner le préavis municipal mentionné ci-dessus. Elle a rencontré la Municipalité pour en discuter le 11 septembre 2024. Nous remercions la municipalité pour sa disponibilité et ses réponses ainsi que pour les explications fournies.

Similairement à ce que notre Commission avait déjà relevé dans notre précédent rapport au préavis N°5 / 2023 – 2024 concernant la participation au fonds régional de mobilité, nous redisons ici par rapport à cet autre préavis que l'impact sur notre Commune n'apparaît nulle part dans ce document qui compte pourtant 6 pages. A nouveau, nous pensons qu'il aurait été plus judicieux et utile pour les Conseillers de recevoir une synthèse indiquant les éléments d'impacts.

La Municipalité estime dans le budget 2024 que les revenus des taxes de séjour sont de 5'500 CHF et qu'après rétrocession à Région Nyon il reste pour la Commune un revenu net de 400 CHF (les comptes 2023 mentionnent 327 CHF).

Pour information, la Municipalité nous a indiqué les chiffres suivants pour l'année 2023 :

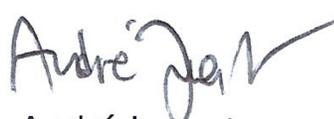
- 528 nuitées à la Croix-Verte
- 428 nuitées en AirBnB
- 6 résidences secondaires

Au vu de ce qui précède, et au vu de l'impact financier minime sur notre Commune, la Commission des Finances recommande au Conseil Communal d'adopter le préavis N° 01 /2024 – 2025.

Pour la Commission des Finances,


Mark Tritten


Marcel Biedermann


André Jaquet


Marcel Miesen


Michel Peiris

Vich, le 20.09.2024